



## Prix à la consommation

### Synthèse annuelle 2021

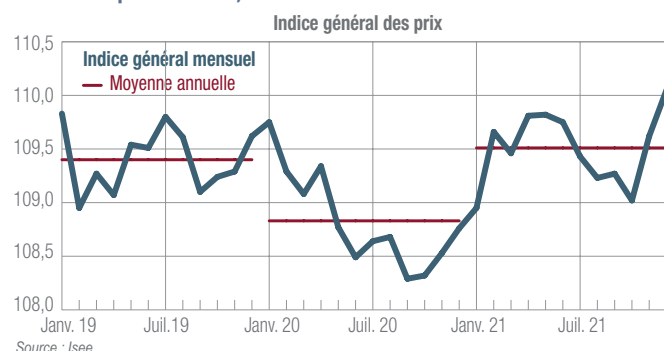
**En 2021, le niveau moyen des prix, tous postes confondus, comme hors tabac, augmente de 0,6 % et compense la baisse historique de l'année précédente**

En 2021, les **prix à la consommation**, avec ou sans tabac, augmentent en moyenne de 0,6 % sur un an. Trois raisons majeures expliquent ce renchérissement. Tout d'abord, la hausse des cours mondiaux du pétrole se répercute sur les prix des carburants et du gaz. Ceux-ci pèsent lourdement sur le poste énergie qui augmente au global de 4,2 %. Plus localement, une série d'intempéries concourt à la hausse des prix de l'alimentation (+2,7 %). Intervenues au premier trimestre 2021, celles-ci provoquent une envolée des prix des productions maraîchères et des fruits. Enfin, pour la deuxième année consécutive, certains marchés ont dû s'adapter à la crise sanitaire. Les prix des services enregistrent une hausse de 1,3 %, tandis que les prix des produits manufacturés baissent de 2,9 %. Le tabac, quant à lui, reste stable en 2021.

Avec cette hausse, l'indice général des prix à la consommation compense la baisse historique enregistrée l'année précédente (-0,5 %). Il revient à un niveau moyen proche de celui de 2019, avant que la crise sanitaire ne s'impose à l'ensemble des géographies.

En infra-annuel, les évolutions sont contrastées. La remontée des prix commencée en octobre 2020 se poursuit jusqu'en mai 2021, malgré un léger repli en mars, correspondant à une période de confinement en Nouvelle-Calédonie. Sur cette période, l'indice général progresse ainsi de 1,4 point. À partir du mois de juin, la tendance s'inverse et l'indice atteint un point bas en octobre, à l'occasion du deuxième confinement de l'année. Enfin, sur les deux derniers mois de l'année, les prix grimpent fortement et l'indice des prix à la consommation des ménages atteint un niveau particulièrement élevé en décembre. Il faut en effet remonter à décembre 2018 pour retrouver un niveau comparable, et tout aussi exceptionnel.

**2021 annule entièrement la baisse du niveau moyen des prix de 2020, avec une forte hausse en fin d'année**



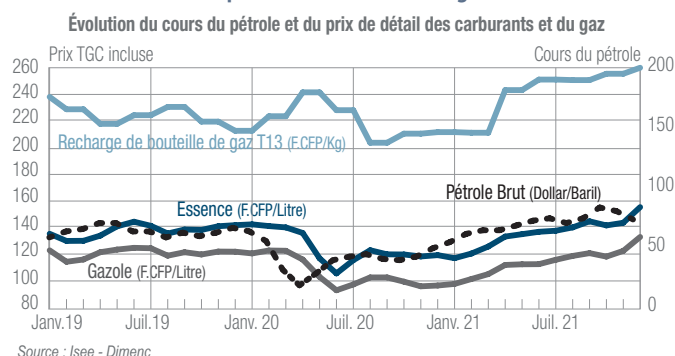
**Les prix de l'énergie et de l'alimentation en surchauffe occultent la baisse pourtant marquée des prix des produits manufacturés**

**La hausse des cours mondiaux du pétrole se répercute sur les prix du carburant en Nouvelle-Calédonie**

L'augmentation moyenne de 4,2 % sur un an des prix du poste **énergie** compense la baisse de l'année précédente. Ils retrouvent ainsi un niveau similaire à celui de 2019, avant la crise sanitaire. Cette hausse est la répercussion directe de l'envolée des cours mondiaux du pétrole sur les prix du carburant et du gaz (*voir encadré n°1*).

Sur l'année 2021, les prix rejoignent progressivement leur niveau moyen d'avant crise, se positionnant en moyenne à 137,2 F.CFP/litre pour l'essence et 115,3 F.CFP/litre pour le gazole, contre respectivement 138,9 F.CFP/litre et 122,2 F.CFP/litre en 2019. Le prix moyen de l'essence progresse ainsi de 8,9 % sur un an et celui du gazole de 7,6 %. Toutefois, pour le consommateur, la variation des prix des carburants au cours de l'année pèse lourdement : +32 % entre janvier et décembre. Si globalement l'année 2021 aura été sous le signe d'un rattrapage, les prix des carburants bondissent de 8,2 % entre novembre et décembre. Ils atteignent ainsi un niveau historiquement élevé, laissant craindre une poursuite de l'inflation en 2022.

**En 2021, les prix du pétrole portent à la hausse les prix des carburants et du gaz**



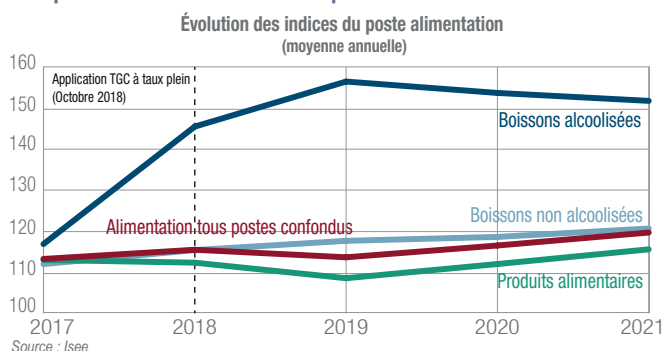
De même, le gaz augmente de 8,8 % en moyenne en 2021, annulant largement la diminution des deux dernières années (-3,7%). Les prix enregistrent un sursaut de 15 % en avril puis progressent

régulièrement sur le reste de l'année atteignant ainsi un niveau inégalé en dix ans. Entre janvier et décembre 2021, la hausse de prix atteint 23 %.

## En 2021, les prix moyens de l'alimentation dépassent le niveau qu'ils avaient au moment de la mise en place de la TGC

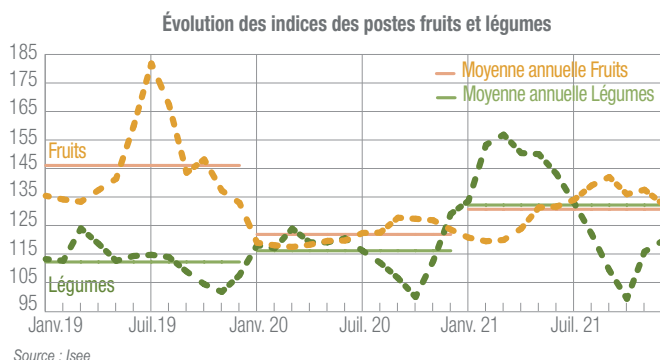
Les prix de l'alimentation continuent de croître en 2021 avec une hausse de 2,7 %, comparable à celle de l'année précédente. En deux ans, l'augmentation de 5,2 % porte les prix annuels moyens à un niveau supérieur à celui des années qui ont précédé la mise en place de la TGC, en octobre 2018. Cette tendance, en contradiction avec les effets escomptés de cette réforme fiscale, est générale à l'ensemble des produits, bien qu'à des degrés divers. Seules les boissons alcoolisées font exception.

### Les prix de l'alimentation sont supérieurs à leur niveau d'avant TGC



Premiers contributeurs à cette hausse en 2021, les prix moyens des légumes et des fruits font un bond de respectivement 13,8 % et 7,2 %. La première raison est météorologique. Une série d'intempéries (les dépressions Lucas, Niran et Ruby) et une forte pluviométrie ont impacté notablement les productions maraîchères. Ces intempéries advenues en dehors de la saison de pleine production, ont accentué la rareté de certains légumes sur les étals. Parallèlement la Davar souligne que le recours à l'importation n'a que partiellement compensé la baisse de la production locale, en raison de difficultés d'approvisionnement liées au contexte international contraint (rotation réduite des navires, manque de conteneurs, augmentation du coût du fret, etc.). De plus, le confinement strict de la population, pour une durée de cinq semaines en septembre, est venu perturber l'écoulement des produits agricoles en période de pleine production. Puis, à l'issue du confinement et à l'approche des fêtes, les prix de certains produits ont été tirés vers le haut.

### En 2021, une tendance haussière des prix des fruits et légumes



Ainsi, l'augmentation des prix annuels moyens est importante pour de nombreux produits maraîchers : salades, brocolis, choux-fleurs, concombres, poireaux, mais aussi choux de Chine, aubergines, citrouilles, haricots verts et manioc.

Quant aux fruits, après une chute globale de 18 % en deux ans, les prix repartent à la hausse en 2021 (+7,2 %). Néanmoins, leur niveau moyen reste en deçà de celui des cinq dernières années. Pour les produits locaux, cela tient surtout à des productions moins importantes qu'en 2020, réduisant l'offre. Les fruits concernés par des augmentations majeures de prix sont les melons, les pastèques, les mangues, les citrons ou encore les limes. La tendance haussière porte aussi sur les importations des fruits frais les plus courants (kiwis, raisins, pommes, poires).

Mis à part les fruits et les légumes, l'augmentation des prix touche également les matières grasses (+4,3 %), les aliments sucrés (+3,6 %), les pains et céréales (+1,9 %).

Les prix des matières grasses progressent linéairement depuis deux ans, affectant tout type de produits avec toutefois une prépondérance pour les huiles alimentaires. Le beurre renchérit également en moyenne annuelle mais, bien qu'importé, la tendance haussière que subit la France métropolitaine n'est pas entièrement répercutée.

Les cours mondiaux élevés du sucre et du cacao influent nettement sur les prix du sucre en poudre, des crèmes glacées et des préparations à base de chocolat, comme les pâtes à tartiner, les barres ou les bonbons.

S'agissant des pains et des céréales, l'augmentation est plus limitée, mais son impact sur l'indice général des prix est notable en raison du poids de cette famille d'aliments (4% du total). La progression s'opère sur l'ensemble des produits, en dehors des viennoiseries. Le riz est l'aliment le plus touché, spécifiquement le riz parfumé et les riz en sachet à l'étuvée.

De même, la hausse des produits laitiers constatée en 2020 se poursuit en 2021 (+2,5 %), atteignant 6,2 % sur 2 ans. Elle est particulièrement sensible sur le lait concentré, les desserts lactés (yaourt, crème) et les fromages.

La viande fait exception à ces différentes hausses. Après avoir enregistré un regain de 3,3 % en 2020, les prix sont stables en 2021.

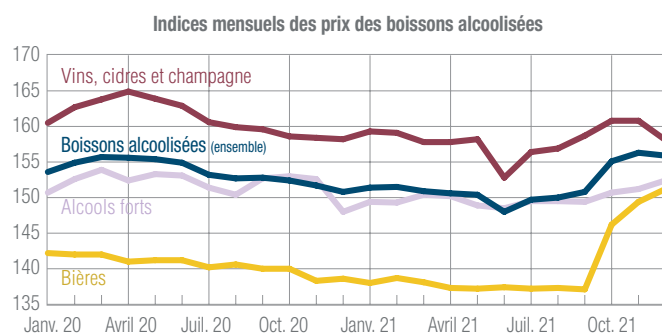
Les prix des boissons non alcoolisées continuent de croître de 1,7 % en 2021. Les ambitions en matière de santé publique, affichées au travers des taux de TGC adoptés en octobre 2018, visaient notamment à encourager la consommation de boissons non sucrées au détriment des boissons sucrées. Ainsi, les eaux minérales étaient exonérées de TGC quand les boissons sucrées étaient taxées à 22 %. Pourtant, trois ans plus tard, le prix des eaux minérales ou de source continue de croître, dans la lignée des deux années précédentes. L'augmentation qui s'applique aux boissons sucrées, comme attendu, toutefois, étonnement, elle porte plus sur les jus de fruits que sur les sirops ou les boissons gazeuses telles que les sodas et les colas.

À l'inverse, pour les boissons alcoolisées, les prix continuent de décroître de 1,3 % en 2021. En cumul sur les deux dernières années, la baisse du prix moyen atteint 3 %.

En 2018, les prix des alcools avaient fortement renchéri, sous l'effet conjugué de la TGC et de la TAT3S, en vue de limiter les consommations. Tous les types d'alcool sont concernés par la baisse des prix en 2021, à l'exception de la bière, dont les prix sont contenus à -0,1 %.

En 2021, les prix des boissons alcoolisées se sont pourtant réorientés à la hausse à partir du mois de juillet et plus fortement encore au dernier trimestre. En effet, plusieurs mesures réglementaires sont entrées en application à partir du mois d'août, destinées à encadrer et restreindre la consommation d'alcool (*voir encadré n°2*). Sans surprise, les bières, le plus souvent locales, sont particulièrement concernées, affichant en moyenne +8,3 % sur le dernier trimestre par rapport au reste de l'année. Suivent ensuite certains vins et les alcools forts (eaux de vie et spiritueux).

### Après s'être érodés, les prix des boissons alcoolisées se relèvent au deuxième semestre 2021



Source : Isee

En 2021, les prix du **tabac** et des cigarettes restent stables. Cependant, par la délibération n°204 du 27 décembre 2021, le Congrès adopte une augmentation de 10 % à valoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. À cette date, un paquet type de vingt cigarettes passe de 1 560 à 1 720 F. CFP et celui du tabac à rouler le plus vendu, de 1 950 à 2 150 F.CFP, sur le Grand Nouméa.

### L'augmentation est plus modérée pour les services, mais masque des évolutions contraires en fonction des types de prestations

En 2021, la hausse des prix des services est de 1,3 %. C'est une progression sensiblement plus importante que celle des trois dernières années, mais qui reste conforme au niveau moyen de la décennie.

Plusieurs facteurs font varier les prix des **services** de façons contraires. L'évolution des prix de l'alimentation déjà décrite se répercute également sur les tarifs de la restauration, et les finances publiques, de plus en plus contraintes, justifient certaines revalorisations tarifaires. À l'inverse, la crise sanitaire contraint les marchés à différentes adaptations, y compris à la baisse.

L'analyse détaillée par orientation des prestations décrit des évolutions sensiblement différentes, qui conjuguent ces trois principaux facteurs, avec d'autres, propres à chaque catégorie.

- Une hausse soutenue des prix des services destinés aux enfants et aux étudiants

En 2021, le poids des prestations destinées aux enfants s'alourdit. Cela concerne particulièrement les services de cantine, de garderie ou d'étude en école. Le contexte budgétaire de plus en plus contraint a poussé certaines collectivités à modifier leurs politiques tarifaires pour faire face à leurs frais de fonctionnement. Les autres services liés à la scolarité, tels que le ramassage scolaire, les frais d'internat ou les prestations de soutien scolaire restent stables. En revanche, les prix des prestations d'enseignement privé continuent de progresser pour la dixième année consécutive. L'augmentation est plus marquée en 2021 pour l'enseignement secondaire que pour le primaire.

Du côté des plus jeunes, la professionnalisation du secteur par la création d'un diplôme d'auxiliaire puériculture en novembre 2020, et des exigences réglementaires renforcées en matière d'accueil des enfants dans les établissements de la petite enfance et périscolaires, ne semblent avoir eu qu'un impact limité sur les prix de 2021. À l'autre extrémité du spectre, les tarifs des résidences universitaires destinées aux étudiants augmentent fortement sur un an. Par contre, le repas en restaurant universitaire ou les prestations comme l'apprentissage de la conduite automobile restent inchangés.

Au-delà des seules cantines scolaires, les services de restauration grimpent de 7,1 % dans l'ensemble. Cependant, là aussi, bien que cette tendance haussière soit générale à tous les types de restauration, elle est plus forte dans les cantines d'entreprises. Les prix des services de livraison progressent également de façon significative mais beaucoup moins fortement toutefois.

- La stabilité globale des tarifs des réseaux collectifs de service masque quelques augmentations ciblées

Globalement, le prix des réseaux collectifs de service, tels que la fourniture d'eau ou d'électricité, la gestion des déchets, le transport en commun, la téléphonie et l'internet, se maintiennent. Cependant, cette stabilité d'ensemble masque, dans le détail, des variations majeures intervenues au cours des deux dernières années.

En matière de déplacement, la stabilité en 2021 des prix des réseaux de transport en commun (Tanéo et Raï) intervient à la suite d'une hausse notable en 2020 sur le réseau interurbain. En zone urbaine, le prix du transport collectif n'a pas augmenté au cours des deux dernières années. À l'inverse, pour le stationnement payant des véhicules particuliers, les prix fortement majorés ces deux dernières années servent une politique globale d'incitation au transfert de l'automobile vers les transports en commun ou vers des modes de déplacements doux.

L'augmentation des prix des services postaux constatée l'année précédente s'accélère en 2021, avec +10,3 %. En deux ans, l'envolée atteint 15,9 %. Toutefois, celle-ci vient contrebalancer en partie une baisse consécutive des tarifs de la téléphonie mobile.

Concernant le ramassage des déchets ménagers, les tarifs grimpent de 1,3 % en 2021. Sur deux ans, l'augmentation avoisine 3 %.

Le tarif des consultations médicales et des services hospitaliers sont stables.

- Les prix dans les structures d'hébergement destinées au tourisme local se maintiennent ; celles destinées au tourisme international restent durablement impactées

Tout type d'hébergement touristique confondu, les prix se stabilisent en 2021, après une chute en 2020, consécutive à la fermeture des frontières. Dans le détail, les tendances contraires observées en 2020, en fonction du standing des établissements, se confirment.

Ainsi, les prix des hôtels visant une clientèle internationale (4 étoiles et plus) se maintiennent très en dessous de leur niveau d'avant crise. Au cours de l'année, les prix, déjà fortement pénalisés par l'arrêt du tourisme international, subissent en outre l'impact des périodes de confinement, de mars-avril et septembre-octobre.

À noter que depuis le début de la crise sanitaire et dans le cadre des mesures d'urgence, plusieurs établissements ont été réquisitionnés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le placement en quatorzaine sanitaire obligatoire des personnes en provenance des vols internationaux. En outre, pendant la première vague épidémique, certains ont été reconvertis en hôpitaux, pour accueillir en isolement des personnes atteintes de la Covid et réserver les capacités d'accueil en milieu hospitalier aux formes les plus graves. Ces établissements ont été retirés temporairement du suivi dans le cadre de l'indice des prix à la consommation.

Les autres établissements ont conservé une activité touristique, proposant des tarifs attractifs visant à attirer la clientèle locale. Pour les structures plus traditionnellement orientées vers le tourisme local, les hébergements de type gîtes ou campings, les prix ont connu un regain mi-2020, profitant d'un afflux de clientèle locale, plus captive que les années précédentes. En 2021, ils sont globalement plus stables, mais marquent une forte remontée en décembre. Malgré la réouverture partielle des liaisons internationales (plusieurs destinations phares des Calédoniens restent fermées aux touristes), beaucoup de résidents prendront leurs vacances d'été localement.

- Un niveau globalement stable mais des différences selon les activités de loisirs

Dans le secteur des activités de loisirs, les tarifs des services sportifs, récréatifs et culturels restent globalement stables. Ce niveau global masque cependant des disparités selon les animations. Ainsi, la majoration des cotisations des clubs de sports et des entrées de piscine tirent vers le haut l'indice (+2,9 %). Les piscines affichent une hausse significative en janvier pour la deuxième année consécutive. À l'inverse, le recul des prix des billets de cinéma ou de théâtre se confirme en 2021. Ces établissements sont en effet pénalisés par les périodes de confinement, l'impossibilité de faire venir des artistes de l'étranger et une production cinématographique internationale réduite.

- Une forte hausse des prix des prestations de réparation

Les prix des différentes prestations de réparation sont en hausse.

Le premier poste est celui de l'entretien et de la réparation de véhicule personnel comprenant le montage de pièces, l'équilibrage des roues, le dépannage, la vidange, le graissage et le lavage. Les prix, sous le régime de la liberté surveillée (*voir encadré n°3*), sont majorés de 3,2 % en 2021. Sur les deux dernières années, l'augmentation moyenne atteint 7,6 %, tirée notamment par le coût horaire de la main d'œuvre.

Parallèlement, les prix des pièces détachées et accessoires pour les véhicules (comptés au titre des produits manufacturés), augmentent de 4,6 % sur un an. Depuis la fin du contrôle des marges, soit entre octobre 2019 et décembre 2021, les prix ont progressé de 6 %.

Les prix des autres réparations (logements, appareils ménagers, équipements informatiques, biens durables, etc.) progressent en moyenne de 0,1 % à 2,4 % suivant le domaine d'activité. La réparation de meubles se distingue toutefois, par une augmentation plus forte : +8,2 % en 2021 et +21,2 % en cumul en deux ans. Le poids de ce dernier service dans la composition de l'indice global est toutefois très faible.

## La baisse des prix des produits manufacturés se prolonge

Avec -2,9 %, la baisse des prix des **produits manufacturés** observée l'année précédente s'accélère. En deux ans, cela représente une diminution de 5,3 %. Ce recul concerne la quasi-totalité des produits. Paradoxalement, le contexte en 2021 aurait pu être propice à un renchérissement des prix. En effet, le commerce calédonien bénéficie d'une clientèle captive du fait de la fermeture des frontières, qui prive les résidents de toute opportunité d'achat à l'étranger. En outre, les achats en ligne sont exposés aux incertitudes du commerce mondial (tension sur les stocks, ralentissement de la production, difficultés du fret maritime et aérien...). Ces dernières affectent aussi les livraisons des commerçants locaux.

La Nouvelle-Calédonie, qui est un petit marché, n'est pas prioritaire quant à l'affrètement des marchandises, par rapport aux grands états. Cela se traduit par des retards de livraison, pour l'aérien comme pour le maritime. Ce même contexte était à l'origine d'une majoration annoncée des prix du fret.

Dans ces conditions, la baisse prolongée des prix peut s'expliquer par des stocks abondants, dont l'écoulement est contrarié par la crise sanitaire. En effet, les périodes de confinement strict interrompent les soldes. Initialement prévus du 27 février au 28 mars, les soldes d'été sont suspendus du 8 mars au 2 avril et prolongés de trois semaines jusqu'au 18 avril. Ceux d'hiver sont écourtés de près de deux semaines pour se dérouler du 21 août au 7 septembre. En outre, le confinement strict du mois de septembre s'est prolongé pendant plusieurs semaines par un confinement circonscrit aux week-ends, à partir du samedi midi. La fermeture des commerces le samedi après-midi, période habituelle de grosse influence, a également pesé sur l'activité commerciale. Aussi, afin d'écouler les invendus, les commerçants ont recours à des actions promotionnelles fortes et ciblées pour compenser un calendrier commercial perturbé.

Dans le détail, en 2021, les prix des articles électroniques, informatiques ou audiovisuels continuent de reculer (entre -3 % et -11 %). Sur les deux dernières années, le recul des prix dépasse 15 %, en particulier pour la téléphonie (-29 %), l'audiovisuel (-21,4 %) et l'informatique (-15,7 %).

Concernant le gros équipement électrique, ménager ou de jardin, la baisse sur deux ans reste importante, quoique légèrement plus modérée (respectivement -10,1 % et -12,4 %).

Pour les articles de loisirs, le recul est plus modeste. Les prix baissent au plus de 3,1 % sur un an pour les biens durables (bateaux, articles de glisse, instruments de musique, etc.), les équipements de camping et de sport, les supports électroniques d'enregistrement, et la presse ou

l'édition. Seuls les jeux et jouets font exception. Leurs prix chutent de 15,2 % en 2021. Sur les deux dernières années, le recul atteint 23,1 %.

Les prix des produits rattachés à la maison sont plutôt stables en 2021, particulièrement pour le petit électroménager et l'outillage.

Pour les autres familles de produits, les évolutions sont disparates. Les prix ont même tendance à reculer. La diminution des prix de l'ameublement ralentit légèrement (-1,4 %) après une chute de 6,4 % l'année antérieure. À l'inverse, celle des articles de bricolage s'intensifie. Et après un rebond l'an passé, impulsé par le contexte de la pandémie, les articles de ménage fléchissent avec une baisse de 2,2 % en 2021. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour la vaisselle et les produits pour jardin.

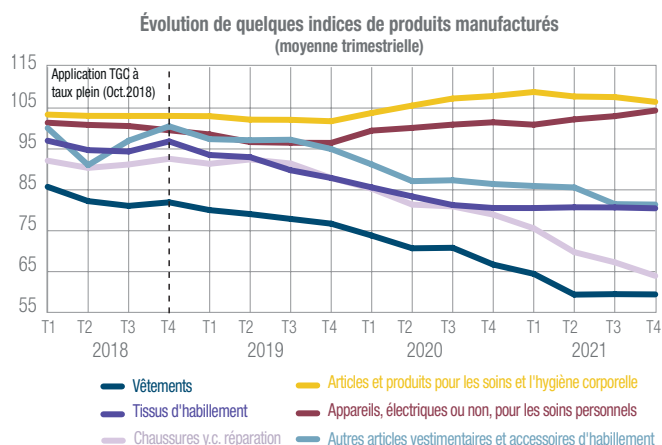
Les prix des voitures particulières sont en retrait pour la deuxième année consécutive (-1,7 %). En deux ans les prix se réduisent de 3,9 %.

Enfin, concernant les produits liés à la personne, l'effondrement des prix des vêtements et des chaussures persiste à hauteur respectivement de 13,5 % et 15,2 %. En deux ans, la perte est supérieure à 20 %. Pour le tissu d'habillement et les effets personnels, la contraction est plus modeste ne dépassant pas 2,4 %.

L'effet inflationniste, constaté au début de la pandémie, sur les produits liés spécifiquement à l'hygiène et aux soins corporels se tasse en 2021 (+1,3 %).

En effet, afin d'éviter tout dérapage inflationniste préjudiciable à la lutte contre la Covid, le gouvernement régleme à nouveau les prix des produits d'hygiène recommandés (les gels et solutions hydroalcooliques, gels ou solutions désinfectantes, les masques de protection, gants à usages unique) et les autotests.

## Une baisse des produits manufacturés liés à la personne, hormis les appareils pour les soins personnels



Source : Isee

### Encadré n° 1

#### Les prix des carburants sont impactés par la situation mondiale

Au premier semestre 2020, le ralentissement de l'activité mondiale, dû à la pandémie, provoque une surproduction de pétrole, et en conséquence, une forte baisse des cours. Pour y répondre, les quotas de production sont revus à la baisse, dans le cadre d'un accord entre les principaux producteurs (OPEP+). Ainsi, alors que l'économie mondiale se redresse et que le trafic aérien s'intensifie au deuxième semestre 2020, la production de pétrole devient insuffisante. Cette situation de pénurie occasionne un renchérissement des cours, qui se prolonge tout au long de l'année 2021. Localement, les prix de l'essence et du gazole s'en trouvent impactés avec trois mois de décalage.

### Encadré n° 2

#### En 2021, différentes mesures ont visé à encadrer et limiter la consommation d'alcool

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le taux de TGC applicable à l'alcool produit localement est relevé à 11 % au lieu de 3 % (arrêté n°2021-99/GNC du 18 août 2021). L'alcool local et l'alcool importé sont désormais taxés respectivement à 11 % et 22 %, quelles que soient les modalités de vente et de consommation. Jusqu'à présent en effet, des taux différents étaient appliqués suivant l'origine de production des boissons (locale ou importée), mais aussi le mode de commercialisation (à emporter ou à consommer sur place). Après les premières mesures haussières de la TGC, les marchés s'étaient adaptés. Au final, la bière locale était commercialisée moins chère que certaines boissons hygiéniques et sans alcool, résultat contraire aux effets attendus. Cette nouvelle mesure vise à réparer cet effet indésirable.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> août, toute enseigne située en province Sud souhaitant commercialiser de l'alcool doit disposer d'un espace et d'une caisse dédiés, physiquement séparés du reste du magasin. En contrepartie, les restrictions horaires de vente sont levées, afin de lutter contre le marché noir et de mieux suivre les quantités et les volumes d'alcool écoulés.

Enfin, plusieurs mesures de restrictions temporaires de vente ont ponctué l'année 2021 : sur l'ensemble du territoire, à l'occasion des périodes de confinement ou du référendum, ou de façon plus localisée, dans certaines communes, au gré de contextes particuliers.

## Encadré n° 3

### Le régime de « liberté surveillée » en vigueur dans le secteur de la réparation automobile

Dans le cadre de la mise en place de la TGC en octobre 2018, un contrôle des marges avait été mis en place sur une période de douze mois, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour éviter un effet inflationniste. Les prix de détail des pièces détachées automobiles, excepté celles dont le prix de revient licite était inférieur à 5 000 F.CFP, étaient fixés par application d'un coefficient de marge maximum.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le contrôle des marges sur les pièces détachées n'est plus en vigueur. Seuls les taux horaires de main d'œuvre sont contrôlés, soumis au régime de la « liberté surveillée ». Celui-ci impose aux professionnels de déposer leurs prix auprès du service compétent du gouvernement (DAE) au moins 15 jours avant leur entrée en vigueur.

## Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération		Indice moyen annuel		Variation sur un an %	
	2021	2020	2021	2020		
<b>Indice général du mois</b>	<b>10 000</b>	<b>108,83</b>	<b>109,51</b>	<b>108,83</b>	<b>0,6</b>	
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 803</b>	<b>106,79</b>	<b>107,47</b>	<b>106,79</b>	<b>0,6</b>	
<b>Indice hors tabac hors loyer</b>	<b>9 041</b>	<b>106,39</b>	<b>107,13</b>	<b>106,39</b>	<b>0,7</b>	
<b>Détail en 5 regroupements conjoncturels et quelques groupes et postes emblématiques*</b>						
<b>Alimentation</b>	<b>2 425</b>	<b>116,51</b>	<b>119,67</b>	<b>116,51</b>	<b>2,7</b>	
Produits alimentaires	2 013	112,00	115,58	112,00	3,2	
Pains et céréales	425	108,14	110,22	108,14	1,9	
Viande	552	113,80	113,80	113,80	0,0	
Poisson	161	127,34	127,73	127,34	0,3	
Lait, fromages et œufs	218	102,30	104,86	102,30	2,5	
Huiles et graisses	48	106,78	111,35	106,78	4,3	
Fruits	112	121,87	130,69	121,87	7,2	
Légumes	268	116,14	132,18	116,14	13,8	
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	137	105,06	108,86	105,06	3,6	
Produits alimentaires divers	92	98,57	99,75	98,57	1,2	
Boissons non alcoolisées	231	118,60	120,65	118,60	1,7	
Café, thé, cacao	60	97,16	98,45	97,16	1,3	
Eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops	171	126,72	129,08	126,72	1,9	
Boissons alcoolisées	181	153,65	151,72	153,65	-1,3	
Alcools	37	152,00	149,95	152,00	-1,3	
Vins, cidres et champagne	88	161,16	158,04	161,16	-1,9	
Bières	57	140,62	140,42	140,62	-0,1	
<b>Tabac</b>	<b>204</b>	<b>243,22</b>	<b>243,32</b>	<b>243,22</b>	<b>0,0</b>	
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 918</b>	<b>97,14</b>	<b>94,29</b>	<b>97,14</b>	<b>-2,9</b>	
Tissus d'habillement	11	82,64	80,62	82,64	-2,4	
Vêtements	173	70,15	60,69	70,15	-13,5	
Chaussures y.c. réparation	58	81,50	69,15	81,50	-15,2	
Produits pour l'entretien et la réparation du logement	32	113,74	110,38	113,74	-3,0	
Articles de ménage en textiles	36	100,16	97,92	100,16	-2,2	
Meubles et articles d'ameublement	129	80,77	79,67	80,77	-1,4	
Gros appareils ménagers électriques ou non	83	84,83	80,10	84,83	-5,6	
Petits appareils électroménagers	14	90,02	89,55	90,02	-0,5	
Gros outillages et matériels électriques	14	100,67	97,66	100,67	-3,0	
Petits outillages et matériels non électriques	83	113,92	113,82	113,92	-0,1	
Biens d'équipement ménagers non durables	152	104,40	103,70	104,40	-0,7	
Voitures particulières	1 102	106,32	104,55	106,32	-1,7	
Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	59	94,52	98,89	94,52	4,6	
Équipement de téléphone et de télécopie	8	67,31	60,28	67,31	-10,4	
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	47	54,23	47,84	54,23	-11,8	
Équipement photographique et cinématographique, instrument d'optique	11	62,10	55,15	62,10	-11,2	
Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	35	76,97	71,35	76,97	-7,3	
Supports d'enregistrement	45	75,39	74,92	75,39	-0,6	
Biens durables pour les loisirs d'extérieur	70	115,20	111,62	115,20	-3,1	
Jeux, jouets et passe-temps	71	83,92	71,19	83,92	-15,2	
Appareils, électriques ou non, pour les soins personnels	16	100,54	102,64	100,54	2,1	
Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	183	106,35	107,74	106,35	1,3	
<b>Energie</b>	<b>912</b>	<b>99,99</b>	<b>104,14</b>	<b>99,99</b>	<b>4,2</b>	
Électricité	464	100,77	100,77	100,77	0,0	
Gaz	68	112,33	122,23	112,33	8,8	
Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	366	94,34	102,31	94,34	8,4	
		<i>Carburants</i>	358	94,00	102,09	8,6
		<i>Autres</i>	8	//	//	//

Source : Isee

\*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

## Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération		Indice moyen annuel		Variation sur un an %
	2021	2020	2021	2020	
<b>Services</b>	<b>3 541</b>	<b>111,13</b>	<b>112,55</b>		<b>1,3</b>
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	220	149,24	149,27		0,0
Fourniture d'eau	123	152,70	151,54		-0,8
Enlèvement des ordures	62	119,50	121,01		1,3
Services d'entretien et de réparation du logement	199	121,34	124,27		2,4
Autres services relatifs au logement non définis ailleurs	35	113,79	114,40		0,5
Réparation des meubles, articles d'ameublement et revêtements de sol	1	161,87	175,13		8,2
Réparation d'appareils ménagers	9	127,44	127,52		0,1
Réparation des équipements informatiques et du matériel de traitement de l'information	4	111,96	112,63		0,6
Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	6	123,64	125,00		1,1
Services de consultation externe	60	101,74	101,74		0,0
Services hospitaliers	11	117,60	117,01		-0,5
Services de transport	269	100,58	99,60		-1,0
Transports de voyageurs par route	45	100,43	99,88		-0,5
Transports maritimes ou fluvial de voyageurs	8	105,24	105,24		0,0
Services postaux	16	114,75	126,57		10,3
Services de téléphonie et d'accès à internet	179	79,85	79,82		0,0
Services récréatifs sportifs et culturels	298	116,06	115,95		-0,1
Services sportifs et récréatifs	79	142,42	146,56		2,9
Services des cinémas et spectacles	218	107,72	106,46		-1,2
Voyages à forfait	97	103,74	104,07		0,3
Enseignement maternel et primaire	8	118,57	119,43		0,7
Enseignement secondaire	7	125,14	129,57		3,5
Enseignement supérieur	4	96,77	96,77		0,0
Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	4	114,67	115,54		0,8
Services de restauration	468	124,75	133,55		7,1
Cantines	105	112,96	144,54		28,0
Services d'hébergement	27	101,01	100,16		-0,8

Source : Isee

\*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)